Note AEF du 5 avril 2013

Loir-et-Cher : accusée de « mettre en danger » des personnels, la Dasen évoque « un sabotage de l'action ministérielle »

« Quand agents administratifs et inspecteurs mettent en évidence les dérives quotidiennes d'une gouvernance autoritariste et réclament un 'carton rouge', il est aujourd'hui évident que l'arbitre regarde ailleurs », affirment dans un communiqué l'Unsa Éducation, A&I-Unsa, Sien-Unsa et SE-Unsa, le 26 mars 2013. La fédération soutient la grève de plusieurs dizaines de personnels de la DSDEN du Loir-et-Cher, qui ont manifesté le 26 mars 2013 afin de « dénoncer leur souffrance au travail ». La fédération syndicale évoque « une mise en danger des personnels ». Interrogée par AEF vendredi 5 avril 2013, la Dasen Agnès Picot-Grandjean indique : « On me reproche d'avoir rappelé les règles. Mais je l'assume. C'est ce que ces personnes appellent de la 'maltraitance' ». Sollicitée par AEF, la rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Marie Reynier, n'a pas souhaité s'exprimer.

« Lors de son discours à l'Assemblée nationale le 20 mars 2013, le Premier ministre a appelé tous les responsables de l'action publique à 'une rigueur de comportement' », rappellent l'Unsa-Éducation, A&I-Unsa, Sien-Unsa et SE-Unsa. « Il est temps de le montrer à la DSDEN du Loir-et-Cher ! Nul responsable ne peut dire qu'il n'a pas été informé des souffrances du personnel. Nous n'acceptons ni leur indifférence, ni leur faiblesse. »

La Dasen, Agnès Picot-Grandjean, parle d'un « sabotage de l'action ministérielle » au sein de la DSDEN, des IEN « refusant d'appliquer les circulaires ministérielles dans le cadre de la 'refondation de l'école' ». « Certains trouvaient que les textes abrogés étaient meilleurs et ont donc continué de les appliquer. Ces comportements sont inadmissibles », poursuit la Dasen.

« À mon arrivée dans le Loir-et-Cher en 2010 (AEF n°137144) [en remplacement de Gérard Arrambourg], j'ai trouvé les services dans un très grand désordre. Le préfet et le recteur [Paul Canioni à l'époque] m'ont donné la mission de rétablir les règles de fonctionnement pour remettre la DSDEN en conformité avec les textes régissant la fonction publique et l'Éducation nationale », rappelle Agnès Picot-Grandjean. « Ceux qui m'ont accueillie avec une certaine défiance ont conservé la nostalgie du dysfonctionnement ancien de la DSDEN et ont tenté de s'opposer à tous les

changements. Ils sont dans le refus de toute réforme qu'ils considèrent comme de 'l'autoritarisme' ou comme une dégradation de leurs conditions de travail ».

DES PERSONNELS QUI « N'APPLIQUENT MÊME PLUS LES TEXTES » SELON LA DASEN

« Un certain nombre de personnes n'appliquent même plus les textes », poursuit Agnès Picot-Grandjean. « J'ai donc formulé des exigences professionnelles élémentaires, comme répondre aux courriers des parents d'élèves (des inspecteurs avaient pour habitude de les renvoyer à l'inspection académique), être présent entre 16 et 17 heures, ne pas 'décrocher' son téléphone de manière à ce qu'il ne sonne pas ou encore assurer une permanence en cas d'urgence. »

Agnès Picot-Grandjean évoque la situation d'une « vingtaine de personnes, issues des services ou bien IEN ». Au titre des « mauvaises habitudes » prises par celles-ci, elle cite encore « des faits de maltraitance sur élève par un enseignant qui ne donnaient lieu à aucune réponse de la part de l'IEN », « la non prise en compte des spécificités des élèves handicapés », « le refus d'inspecter les Clis ». « Tout cela dans une forme de fatalisme qui était pour moi inacceptable », poursuit la Dasen.

Elle ajoute que « ces inspecteurs ne participaient pas aux instances paritaires et boudaient les syndicats ». Agnès Picot-Grandjean, qui demande sa mutation, rappelle en outre que « les désordres dans le Loir-et-Cher sont anciens ». « L'administration a proposé un autre poste à mon prédécesseur [Gérard Arrambourg], qui est désormais à l'Esen. Avant lui encore, le directeur n'est resté que deux ans [Antoine Tresgots (AEF n°84812)]. C'est un département où quand les professeurs des écoles ont besoin d'un renseignement, ils appellent les syndicats au lieu d'appeler nos services ».

LE CABINET DU MINISTRE « N'IGNORE RIEN DE LA SITUATION », SELON L'UNSA

La Dasen précise que « trois inspecteurs généraux sont venus pour essayer de former les inspecteurs. Il y a eu des journées de formation par exemple sur la prise en charge du handicap. Malheureusement, cela n'a pas permis de changer les pratiques. » À la demande d'Agnès Picot-Grandjean, « une enquête d'inspecteurs généraux » a été diligentée dont le rapport conclut que la Dasen « a remis sur les rails la maison ».

De son côté, l'intersyndicale affirme qu'un « rapport de l'Inspection générale diligenté au cours du premier trimestre a clairement fait ressortir les tensions résultant d'un management brutal ». L'Unsa Éducation, A&I-Unsa, Sien-Unsa et SE-Unsa indiquent que « le recteur de l'académie d'Orléans-Tours a reçu des représentants syndicaux et a

évoqué devant eux 'un département en panne' ainsi que son souhait d'un changement le plus rapide possible à la tête des services de l'Éducation nationale du département ».

Selon l'Unsa, la DGRH du ministère, Catherine Gaudy, aurait une « bonne connaissance de la situation » et aurait « reçu la Dasen pour lui faire part des protestations réitérées des représentants du personnel ». « Le cabinet du ministre n'ignore rien de la situation », affirme la fédération, qui « réclame que le ministre tire enfin et sans délai les conséquences des multiples alertes qu'il a reçues ».